



# FAQ

## La solution est-elle accessible à toutes les associations sportives ?

---

Absolument !

Les Bons Plans du Club a justement pour objectif de **rendre accessible le sponsoring à un maximum d'associations sportives.**

En négociant avec les marchands partenaires pour le compte d'un grand nombre de clubs, nous obtenons des bons plans intéressants pour vos adhérents et renouvelés régulièrement.

Quelques minutes suffisent pour bénéficier d'une page Bons Plans à vos couleurs et pour commencer à diffuser les bons plans à votre communauté !

Pour ceux qui n'ont pas les ressources suffisantes pour bien communiquer, nous automatisons la diffusion des bons plans vers vos adhérents avec des contenus types clés en main. Vous n'avez qu'à choisir le type et la fréquence de notifications... et attendre vos premières commissions directement sur le compte du club !

## Les Bons Plans sont-ils ouverts à tous ou uniquement à nos licenciés ?

---

**A tous !** A partir du moment où chaque achat bénéficie au club, vous avez tout intérêt à ouvrir un maximum le champ de diffusion de votre site et à encourager le partage. Plus vous aurez de visites, plus vos commissions seront importantes !

Si vous souhaitez offrir un bonus « exclusif » à vos licenciés, vous pouvez inviter vos partenaires locaux à proposer des avantages licenciés, diffusables sur votre espace et qui nécessitent de montrer la carte de licencié pour en profiter.

## Combien un club peut-il gagner grâce à la mise en place des Bons Plans du Club ?

---

En moyenne et selon l'implication des membres du club et de leurs proches, un club gagne 3€ à 15€ par licencié par an.



Au global, nous constatons que la non-participation de certains adhérents est compensée par la contribution plus importante d'autres adhérents. Aussi, la courbe de revenus n'est pas linéaire et les gains augmentent significativement quand les membres du club commencent à prendre le réflexe de visiter régulièrement votre page et de partager les bons plans avec leurs proches.

Enfin, les outils mis à votre disposition pour améliorer votre démarche de sponsoring local sont de nature à augmenter significativement vos recettes : un sponsor satisfait en vaut deux !

## Comment se passe le reversement des commissions vers le club ?

---

Avant de diffuser votre page, vous nous communiquez le RIB de votre club : **c'est ce qui nous permettra d'assurer le reversement des commissions.**

Deux types de commissions vous sont reversées trimestriellement :

- **Dans le cadre des Bons Plans Flash** : des outils performants nous permettent d'être informé en temps réel par les partenaires lorsqu'un achat est effectué en passant par vos pages Les Bons Plans du Club. Une fois l'achat validé, le partenaire nous reverse une commission que nous partageons avec votre club. Il faut compter 2-3 mois en moyenne entre l'achat par l'utilisateur et la validation par le partenaire, d'où le reversement trimestriel. Dans ce délai, vous pouvez visualiser vos gains estimés en quasi temps réel depuis votre tableau de bord.
- **Dans le cadre de la Cagnotte des Amateurs**: lorsqu'un de vos utilisateurs s'inscrit et commence à cumuler des gains dans sa cagnotte grâce à ses achats en ligne, nous automatisons le reversement vers le club à hauteur de **30% de chaque cagnotte**, qui viennent s'ajouter à vos commissions trimestrielles. Lorsque l'utilisateur se verse la cagnotte sur le compte de son choix (à partir de 20€ cumulés), il peut aussi décider de reverser tout ou partie des 70% restants vers le club, sous forme de don.

Pas d'autre tâche administrative à effectuer, vous collectez en fonction des achats de vos membres.

## C'est quoi la Cagnotte des Amateurs ?

---

La Cagnotte des Amateurs permet à vos utilisateurs d'économiser à chacun de leurs achats en ligne. 30% de chaque cagnotte est versée vers le club, le reste peut être partagé ou non par le bénéficiaire de la cagnotte au moment de se la verser sur le compte de son choix.

Nous avons fédéré plus de 500 e-commerçants (nous en aurons rapidement plus de 1000) qui remboursent une part de chaque achat effectué par les membres des Bons Plans du Club.

Ce remboursement est une "commission" d'apport d'affaire qui nous est versée, calculée en fonction d'un pourcentage (1% à 20% selon les commerçants) du montant de votre achat hors-tax et hors



frais divers (livraison, assurance, ...). Certains remboursements sont fixes (ex : 3 € par commande). Les remboursements sont automatiquement versés dans les cagnottes des utilisateurs qui ont réalisé un achat, dans un délai de 1 à 3 mois en fonction des commerçants. La cagnotte est "déblocable" à partir de 20€ cumulés.

**Exemple : si un utilisateur achète une paire de chaussures adizero Prime SP (prix : 200 €) sur le site i-run.fr , nous remboursons 5,5% de son achat, soit 11€. Le prix de l'achat ne change pas, les 11€ sont crédités sur la cagnotte dans un délai de 72H.**

Pour résumer :

- En **créant son compte sur votre page**, un utilisateur se voit doter d'une cagnotte en ligne, qui va se créditer grâce à ses achats en ligne. Cette cagnotte est accessible depuis son compte Les Bons Plans du Club.
- En cliquant sur "**Activer le remboursement**" sur le e-marchand souhaité, l'utilisateur est identifié et son achat chez l'e-marchand activera automatiquement le crédit de sa cagnotte du pourcentage ou montant indiqué.
- **A partir de 20€ cumulés sur la cagnotte**, l'utilisateur peut : soit se virer l'ensemble de la somme sur son compte bancaire, soit partager cette somme avec votre club. Pour cela, il dispose d'un curseur pour indiquer le pourcentage à verser au club.

**Important** : Le club touche minimum 30% de chaque cagnotte. L'utilisateur peut augmenter ce pourcentage mais ne peut pas le baisser.

## **A quel moment de la saison sportive est-il préférable de lancer sa page Bons Plans ?**

---

Certains clubs lancent leur page pendant la saison, d'autres profitent de l'intersaison pour la diffuser afin de mettre le paquet pour la diffusion dès le début de la saison à venir.

Nous constatons qu'**il n'y a pas de période meilleure qu'une autre pour se lancer**. Si votre association sportive cherche à faire progresser sa démarche de sponsoring et générer des recettes complémentaires, lancez-vous sans attendre !

Nos bons plans e-commerce sont renouvelés tout au long de l'année et vos membres pourront en profiter dès l'ouverture de votre page, quelle que soit la période de lancement.

En local, la solution est conçue pour ne pas répondre à une logique annuelle, où tout est décidé et construit avec les partenaires en début de saison.

Les outils que nous vous offrons offrent une flexibilité nouvelle dans les relations avec vos partenaires. A n'importe quel moment de l'année, des partenaires (existants ou nouveaux) pourront vous proposer des bons plans pour attirer des clients.



## Puis-je inclure mes propres partenaires à ma page Bons Plans ?

---

Bien sûr et c'est même fortement recommandé !

Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à former les bons plans avec vos partenaires existants. Il nous arrive régulièrement d'être sollicité par des clubs pour accompagner leurs partenaires sur la création de leurs bons plans.

## Je peux lancer ma page même si je n'ai pas encore négocié de bons plans avec mes partenaires locaux ?

---

Absolument !

## La solution est-elle compatible avec d'autres supports et actions de sponsoring ?

---

Bien sûr ! Pour les clubs actifs en sponsoring, Les Bons Plans du Club vient renforcer l'efficacité de vos actions et vous donner des outils pour mieux satisfaire vos partenaires. Le module de sponsoring local va vous apporter une **traçabilité** des actions qui peut parfois manquer à vos partenaires.

Pour les associations sportives qui ont des difficultés à trouver des sponsors, le catalogue des marques e-boutique vous donne une formidable opportunité de générer des revenus grâce aux achats de vos membres et leurs familles.

Aussi, le fonctionnement gagnant-gagnant des bons plans locaux vous donne une nouvelle botte secrète pour convaincre de nouveaux partenaires de rejoindre le club !